



14 rue André Bonnet
41130 GIEVRES
02 54 88 16 48

Nombre de membres :
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 20
(dont 0 procuration)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIB

Envoyé en préfecture le 04/08/2026

Reçu en préfecture le 04/08/2026

Publié le 04/08/2026

ID : 041-254100746-20260729-1620262-DE



L'an deux mille vingt-six, le 29 du mois de juillet, à 18h30, le Conseil syndical s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente à Gièvres, sous la présidence de Monsieur Romain Sourieux.
Date de convocation du Comité syndical le 15 juillet 2026.

N° 16_2026

PRESENTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CC CHABRIS-PAYS DE BAZELLE	FIRMIN Lucie VILLERETTE Bernard THIBAUT Patrice	
CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	GUENAI Hervé SOURIOUX Romain	LEFORT Quentin LAMI Antonin
CC VAL DE CHER CONTROIS	BRAULT Patrice BARAT Claude GAUTHIER Michelle POMA Alain VERPAUX Jean-François DANGER Jean-Luc	JULIEN Pierre PAGNAULT François SINSON Daniel
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	PERROCHON Serge DUGUET Jean-Marc	GIBERT Jany SEGRET-DESCROIX Sylvie

Formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSES

CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	POITEVIN Vincent, BRISSET Laurent, BOITTE Noël, BEALE Alain CHENE Corinne, VELVENDRON Christelle
CC VAL DE CHER CONTROIS	TAUVRON Jean-Marc, THIBAUT-GALLION Salomé
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	BEAUFRERE Louis, PINEAU Elodie, LE JOSSEC Fabien, LEGENDRE Michel

ABSENTS

CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	CHANTEREAU Alain
CC VAL DE CHER CONTROIS	ROSET Jean-Jacques
CC VIERZON SOLOGNE BERRY	DE BRACH Geneviève, LEDUC Benoit

Assistaient également au Comité syndical :
CHASSANY Pascale, secrétaire du SMIBCS
HENRY Stéphane, technicien de rivière du SMIBCS

Patrice Brault a été désigné en qualité de secrétaire par le Comité syndical (art. L.2121-5 du CGCT).

OBJET : Autorisation signature du marché portant sur les travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau des Fosses Blanches – Prieuré de Grandmont**Le Comité syndical :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5212-1 et suivants,
Vu le Code de l'Environnement, et notamment son article L. 211-7,
Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,
Vu la délibération n° 02-2023 en date du 23 janvier 2023 du Comité syndical portant approbation des nouveaux statuts du syndicat,
Vu la délibération n°06-2024 en date du 11 mars 2024 autorisant le transfert du domaine public fluvial (DPF) de la rivière Cher ;
Vu la décision d'attribution du pouvoir adjudicateur en date du 15 juin 2026 ;

Considérant la compétence du SMIBCS dans la restauration des milieux aquatiques du bassin du Cher sauvage,

Considérant que pour assurer les travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau des Fosses Blanches – Prieuré de Grandmont, il convient de recourir à un prestataire extérieur dans le respect des procédures de la commande publique,

Considérant qu'une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour les travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau des Fosses Blanches – Prieuré de Grandmont, du 6 mai 2026 au 8 juin 2026,

Considérant la décision d'attribution à l'entreprise BOUGE TP pour un montant de 19 037,40 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres préétablis,

Après en avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés :

- autorise Monsieur le Président à signer le marché portant sur les travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau des Fosses Blanches – Prieuré de Grandmont avec l'entreprise BOUGE TP,
- donne tous pouvoirs au Président pour mener à bien et signer tous les documents relatifs cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Romain SOURDIX

